



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 5 septembre 2023 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.**

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
Mme	Valérie Giguière	conseillère siège #1
M.	Quentin Kelhetter	conseiller siège #2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
Mme	Amélie Guay	conseillère siège #4
Mme	Joanne Costo	conseillère siège #5
Mme	Annie Demers	conseillère siège #6

**Assistent également à cette séance :** Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et M. Saad Rekkal, chargé de projet.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 08 AOÛT 2023 :
  - 3.1 Approbation;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
  - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
  - 5.2 Directrice générale :
    - 5.2.1 Délégation de pouvoir – Signature et accès ClicSÉQR;
    - 5.2.2 Désignation d'émissaire – Ministère de la Langue française;
  - 5.3 Nouvelle adjointe administrative;
  - 5.4 Résolution pour le renouvellement du programme de la Taxe sur et la contribution du Québec (TECQ) 2024;
  - 5.5 Renouvellement entente – SPA Mauricie;
  - 5.6 Formation ASP Construction en ligne – Inspecteur municipal;
  - 5.7 Frais de publication dans journal municipal l'Ancrier;
  - 5.8 Résolution Emprunt temporaire – Desjardins Entreprises Centre-du-Québec;
6. GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
  - 6.2 Demande d'exonération de taxe de mutation – Ferme L'Espérance 1999 INC;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Modification de l'installation de la climatisation à la salle de réunion – Caserne;
8. TRANSPORT :
  - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE :
    - 8.1.1 Ponceau Route à la Laine;
    - 8.1.2 Travaux de pulvérisation Rang Saint-Joseph;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
  - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
  - 9.2 Suivi – Entente intermunicipale Deschaillons-sur-Saint-Laurent/Parisville;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 9.3 Surcharge de carburant pour la collecte des matières résiduelles – RLNO;
- 9.4 Achat d'échantillonneur d'eaux usées – SP 2;
- 9.5 Projet de prolongation et de branchement d'aqueduc – Pont ruisseau Charland :
  - 9.5.1 Offres de service d'ingénierie;
  - 9.5.2 Entente intermunicipale avec Saint-Pierre-les-Becquets;
  - 9.5.3 Participation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable MTMD;
  - 9.5.4 Demande d'aide financière;
- 9.6 Offre de service – Contrôle qualitatif des matériaux/projet bouclage;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
  - 10.1 Rapport de permis émis en juillet 2022;
  - 10.2 Politique de gestion des cas – Service d'inspection MRC Bécancour;
  - 10.3 Marché Public :
    - 10.3.1 Ouverture du marché à l'Action de grâce;
    - 10.3.2 Invitation du Moulin Michel;
  - 10.4 Recommandations comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
    - 10.4.1 Gestion Pérusse :0, 12e Avenue;
    - 10.4.2 Gaëtan Laberge :105, 12e Avenue
11. LOISIRS ET CULTURE :
  - 11.1 Plan directeur– Parc de loisirs municipal;
  - 11.2 Lettre d'appui – Coopérative de production artisanale de Deschaillons;
  - 11.3 Activité physique extérieure – Automne 2023;
  - 11.4 Prêt de salle municipale :
    - 11.4.1 Danse fitness automne 2023;
    - 11.4.2 Centre de femmes Parmi Elles;
    - 11.4.3 Soirée dansante musique du monde le 9 décembre – PAIS;
  - 11.5 Honoraires supplémentaires en architecture BGA – Projet Église/Salle multifonctionnelle;
  - 11.6 Offre de services – Projet Pumptrack;
  - 11.7 Inauguration du terrain de tennis le 30 septembre 2023;
  - 11.8 Comité des loisirs :
    - 11.8.1 Demande d'aide financière;
    - 11.8.2 Travaux à la salle des loisirs;
12. QUESTIONS DIVERSES (Élus);
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (Citoyens);
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**2023-09-222**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### **3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 août 2023**

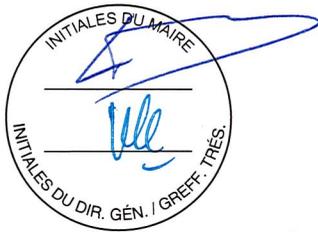
#### **3.1 Approbation**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture.

**2023-09-223**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 août dernier.



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

### 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale Hanta Rasami fait la lecture de la correspondance en date du 5 septembre 2023 et répond aux questions des membres du conseil.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Suivi de la planification stratégique

#### 5.2 Directrice générale

##### 5.2.1 Délégation de pouvoir – Signature et accès ClicSÉQR

Considérant le départ à la retraite de Mme France Grimard au poste de directrice générale le 31 décembre 2022;

Considérant l'embauche officielle et la nomination de Mme Hanta Rasami au poste de directrice générale et greffière-trésorière à la municipalité depuis le 06 décembre 2022;

2023-09-224

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Valérie Giguère  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

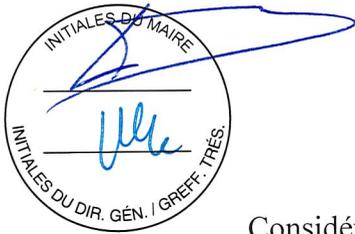
D'autoriser Mme Hanta Rasami directrice générale et greffière-trésorière :

- À être la représentante autorisée dans toutes les démarches administratives de la municipalité;
- À être responsable des services électroniques de la municipalité;
- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR –Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

D'autoriser M. Christian Baril, Maire et Mme Hanta Rasami, directrice générale à remplir et signer les documents requis;

Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

##### 5.2.2 Désignation d'émissaire – Ministère de la Langue française



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'embauche officielle et la nomination de Mme Hanta Rasami au poste de directrice générale et greffière-trésorière à la municipalité depuis le 06 décembre 2022;

**2023-09-225**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT**

Désigner Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière comme une émissaire;

De l'autoriser à faire toutes les démarches administratives de la municipalité auprès du ministère;

D'autoriser M. Christian Baril, Maire et Mme Hanta Rasami, directrice générale à signer les documents requis relatifs à cette désignation.

### **5.3 Nouvelle adjointe administrative**

Considérant le départ de l'adjointe administrative Mme Samantha Jalbert en date du 1er juillet 2023;

Considérant l'intérêt de l'adjointe administrative par intérim, Mme Shany Bélanger-Lavigne au poste d'adjointe aux communications;

Considérant la résolution # 2023-07-183;

**2023-09-226**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'embauche de Mme Lisanne Poisson à compter du 28 août 2023 au poste d'adjointe administrative;

Une période de probation de six (6) mois est incluse au contrat et se terminera le 28 février 2024;

D'autoriser le Maire M. Christian Baril et la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer son contrat d'embauche au nom de la municipalité.

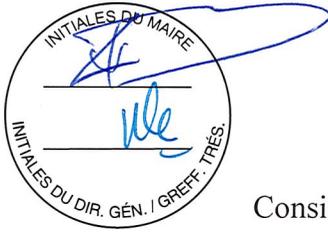
### **5.4 Renouvellement du programme de la Taxe sur et la contribution du Québec (TECQ) 2024**

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

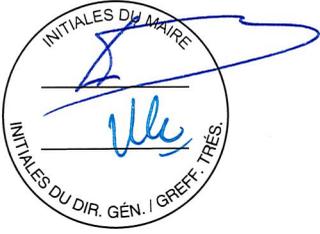
2023-09-227

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

### 5.5 **Renouvellement entente – SPA Mauricie**

Point à reporter à une séance ultérieure.

### 5.6 **Formation ASP Construction en ligne – Inspecteur municipal**

Considérant qu'une formation en ASP Construction est obligatoire pour un inspecteur municipal;

Considérant que le coût de la formation en ligne est de 325 \$ plus les taxes applicables;

**2023-09-228**

### **IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Alexandre Labarre à suivre une formation en ASP Construction en ligne au coût de 325 \$ plus les taxes applicables, du 27 septembre au 6 octobre 2023.

### 5.7 **Frais de publication dans journal municipal l'Ancrier**

Point à reporter à une séance ultérieure.

### 5.8 **Résolution Emprunt temporaire – Desjardins Entreprises Centre-du-Québec**

Considérant les 3 projets de la municipalité au montant total de 1 007 734 \$ :

- Système de télémétrie au montant de 120 000 \$ taxes incluses;
- Installation de conduite d'aqueduc 14e et 16e Avenue (Bouclage) au montant de 712 713 \$ taxes incluses;
- Belvédère à la halte routière au montant de 215 885 \$ taxes incluses;

Considérant que tous les frais de travaux effectués en 2023 devront être supportés par la municipalité jusqu'au paiement des aides financières prévues pour ces projets;

Considérant qu'un emprunt temporaire devrait être demandé pour aider la municipalité à assumer ces desdits frais de travaux;

**2023-09-229**

### **IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne pour un emprunt temporaire au montant de 1 007 734 \$ pour une durée et terme de 12 mois;

Que les intérêts soient payables mensuellement et le capital remis à l'échéance;

Que l'emprunt porte un intérêt à un taux de base de 7.20 %;

Que les documents relatifs à la transaction soient signés par M. Christian Baril Maire et la Mme Hanta Rasami, directrice générale.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 6. GESTION FINANCIÈRE

#### 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2023-09-230

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement;

<b>Total des revenus :</b>	62 475,43 \$
<b>Total des salaires :</b>	20 729,47 \$
<b>Total des incompressibles – Municipalité :</b>	132 203,98 \$
<b>Total des comptes à payer – Municipalité :</b>	172 537,03 \$
<b>Total des Dépenses :</b>	325 470,48 \$

#### 6.2 Demande d'exemption de taxe de mutation – Ferme L'Espérance 1999 INC

Considérant la demande d'exemption de taxe de mutation de la ferme L'Espérance 1999 INC;

Considérant l'avis juridique du bureau d'avocats Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. relatif aux taxes de mutation des résidences qui se trouvent sur un terrain agricole;

2023-09-231

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à l'exception de l'élu M. Quentin Kelhetter, qui s'est retiré de la délibération**

De ne pas acquiescer la demande d'exemption de taxe de mutation de la ferme L'Espérance 1999 INC.

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 7.1 Modification de l'installation de la climatisation à la salle de réunion – Caserne

Considérant la résolution #2023-05-120;

Considérant que l'installation de la climatisation dans le projet était prévue au bureau de la caserne;

Considérant qu'il y a eu redéploiement du préventionniste qui occupait le bureau vers la caserne de Sainte-Sophie, et rendant l'installation d'une unité de climatisation à cet endroit moins pertinente;

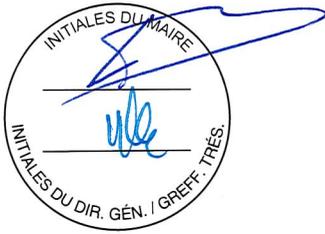
Considérant que dans ces circonstances la salle de réunion serait plus utilisée pour le camp 911 ou les rencontres des pompiers;

2023-09-232

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Quentin Kelhetter  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner l'installation de la climatisation dans la salle de réunion au lieu du bureau de la caserne;

De la redéplacer au bureau en cas de besoin plus tard.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 8. TRANSPORT

#### 8.1 Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE :

##### 8.1.1 Ponceau Route à la Laine

Considérant que la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

**2023-09-233**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent approuve les dépenses d'un montant de 6 322 \$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

##### 8.1.2 Travaux de pulvérisation Rang Saint-Joseph

Considérant que la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

**2023-09-234**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent approuve les dépenses d'un montant de 22 704 \$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts**

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'août 2023 est de 396 m<sup>3</sup> (87 205 gallons impériaux).

#### **9.2 Suivi – Entente intermunicipale Deschaillons-sur-Saint-Laurent/Parisville**

Point à reporter à une séance ultérieure.

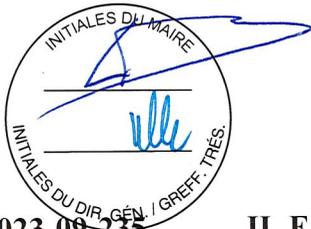
#### **9.3 Surcharge de carburant pour la collecte des matières résiduelles – RLNO**

Considérant le contrat avec la firme Gaudreau pour la collecte des matières résiduelles inclus une clause d'ajustement pour le coût du carburant;

Considérant que le coût d'ajustement du carburant a été établi pour l'année du contrat s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023 et s'élève à 14 012,28 \$;

Considérant qu'un montant de 5 171,28 \$ a été déjà payé au RLNO/Municipalité Lotbinière;

Considérant le solde à payer au montant de 8 841 \$;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2023-09-235

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de payer le montant de 8 841 \$ au RLNO/Municipalité de Lotbinière.

**9.4 Achat d'échantillonneur d'eaux usées – SP2**

Bga

Considérant les 2 soumissions qui ont été reçues :

- Firme AVENSYS au montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables
- Firme GENEQ inc. au montant de 6 975 \$ plus les taxes applicables

2023-09-236

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter et d'assumer la soumission de la firme AVENSYS au montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables.

**9.5 Projet de prolongation et de branchement d'aqueduc – Pont ruisseau Charland**

**9.5.1 Offres de service d'ingénierie**

Considérant que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Saint-Pierre-les-Becquets désirent se doter d'une entente intermunicipale relative au projet de prolongation et de branchement des réseaux d'aqueduc au pont Ruisseau Charland;

Considérant que des travaux sont prévus à cet endroit par le ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD et que les 2 municipalités souhaitent leur participation dans le projet;

Considérant que le ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD accepte d'initier la collaboration et d'aider les 2 municipalités dans l'entente de collaboration et la réalisation du projet;

Considérant l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 59 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des plans et devis du projet;

2023-09-237

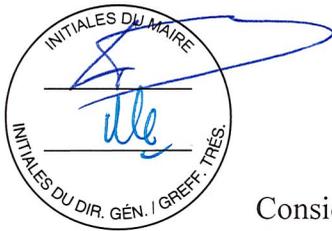
**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 59 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des plans et devis du projet et ce, conditionnel à l'acceptation d'une demande d'aide financière;

D'assumer ses frais et de les partager à 50 % par municipalité.

**9.5.2 Entente intermunicipale avec Saint-Pierre-les-Becquets**

Considérant que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Saint-Pierre-les-Becquets désirent se doter d'une entente intermunicipale relative au projet de prolongation et de branchement des réseaux d'aqueduc au pont Ruisseau Charland;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que des travaux sont prévus à cet endroit par le ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD et que les 2 municipalités souhaitent leur participation dans le projet;

Considérant que le ministère des transports et de la mobilité durable MTMD accepte d'initier et d'aider les 2 municipalités dans l'entente de collaboration et la réalisation du projet;

**2023-09-238**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De procéder au processus d'entente intermunicipale relative au projet de prolongation et de branchement des réseaux d'aqueduc au pont Ruisseau Charland et ce conditionnel à l'obtention d'une aide financière;

De désigner la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent comme mandataire dans le projet;

D'assumer et de partager à 50 % par municipalité tous les frais dépensés dans l'ensemble du projet.

### **9.5.3 Participation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable MTMD**

Considérant que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Saint-Pierre-les-Becquets désirent se doter d'une entente intermunicipale relative au projet de prolongation et de branchement des réseaux d'aqueduc au pont Ruisseau Charland;

Considérant que le pont Ruisseau Charland est sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Considérant que les 2 municipalités ont désigné la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent comme mandataire dans le projet;

Considérant que les 2 municipalités ont l'obligation d'obtenir les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux et que des protocoles d'ententes doivent être signés avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**2023-09-239**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

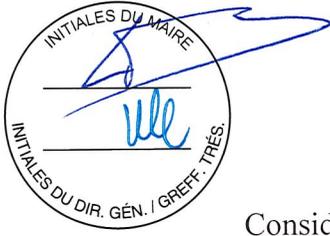
Demander la participation du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre projet de branchement des réseaux d'aqueduc au pont Ruisseau Charland.

### **9.5.4 Demande d'aide financière**

Considérant que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Saint-Pierre-les-Becquets désirent se doter d'une entente intermunicipale relative au projet de prolongation et de branchement des réseaux d'aqueduc au pont Ruisseau Charland;

Considérant que des travaux sont prévus à cet endroit par le ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD et que les 2 municipalités souhaitent leur participation dans le projet;

Considérant que le ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD accepte d'initier la collaboration et d'aider les 2 municipalités dans l'entente de collaboration et la réalisation du projet;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 59 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des plans et devis du projet;

Considérant les autres futures dépenses relatives à ce projet;

**2023-09-240**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Saad Rekkal, chargé de projet de faire les demandes d'aides financières qui pourraient financer ce projet;

D'autoriser M. Saad Rekkal à remplir et signer tous les documents relatifs à ces démarches.

### 9.6 Offre de service – Contrôle qualitatif des matériaux/projet bouclage

Considérant le projet d'installation d'une conduite d'aqueduc entre la 14<sup>e</sup> et la 16<sup>e</sup> avenue;

Considérant que ledit projet est dans la liste des projets admissibles au Programme d'aide financière « TECQ » 2019-2023;

Considérant que notre firme d'ingénieur nous recommande d'engager un laboratoire pour assurer la conformité des matériaux de construction;

Considérant les offres de service reçues relatives à la recommandation;

Firme	Disponibilité	Estimé Budgétaire
NVIRA	Immédiate	16 657 \$
LEQ	Immédiate	17 000 \$
ABS	Manque de ressources techniques pour la période des travaux	N/A
SOLMATECH	Mi-octobre	N/A
GHD	Novembre	N/A

\*Plus les taxes applicables

**2023-09-241**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme NVIRA au montant de 16 657 \$, plus les taxes applicables pour le contrôle qualitatif des matériaux de construction du projet d'installation d'une conduite d'aqueduc entre la 14<sup>e</sup> et la 16<sup>e</sup> avenue.

## 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

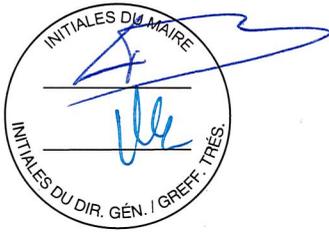
### 10.1 Rapport de permis émis en août 2023

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois d'août 2023 indique que 5 permis ont été délivrés pour un montant de 51 300 \$.

### 10.2 Politique de gestion des cas – Service d'inspection MRC Bécancour

Considérant qu'un comité de travail a été formé afin de travailler à l'élaboration d'une politique de traitement des cas, principalement pour les cas de nuisances;

Considérant qu'une problématique face à la gestion des nuisances a été soulevée à plusieurs reprises lors des différentes rencontres avec la MRC de Bécancour;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'une nouvelle politique de gestion des cas est maintenant disponible depuis juillet 2023;

**2023-09-242**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil s'engage à respecter la politique de gestions des cas dans son intégralité, en vigueur depuis juillet 2023 afin de faciliter le bon fonctionnement.

### **10.3 Marché Public**

#### **10.3.1 Ouverture du marché à l'Action de grâce**

Considérant que la saison du marché public 2023 s'est terminée le 2 septembre;

Considérant l'intérêt des producteurs et artisans de participer au marché public le 7 octobre de l'Action de grâce;

Considérant l'offre de services de la coordinatrice au montant de 300 \$ taxes incluses pour organiser et coordonner cette journée;

**2023-09-243**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'ouverture du marché public pour le 7 octobre de l'Action de grâce;

D'accepter et d'assumer l'offre de services de la coordinatrice au montant de 300 \$ taxes incluses pour organiser et coordonner cette journée;

#### **10.3.2 Invitation du Moulin Michel**

Considérant l'invitation de l'organisme Moulin Michel de participer à un marché éphémère pour le 1 octobre 2023;

Considérant les objectifs de ce marché :

1. Augmenter la notoriété et fréquentation des marchés publics de la région;
2. Favoriser la découverte des producteurs locaux et la vente de leurs produits;
3. Développer le sentiment d'appartenance à la région et aux municipalités;
4. Ne pas créer un nouveau joueur dans le secteur des marchés publics, mais plutôt un coéquipier.

Considérant que la participation du marché public de la municipalité est gratuite;

**2023-09-244**

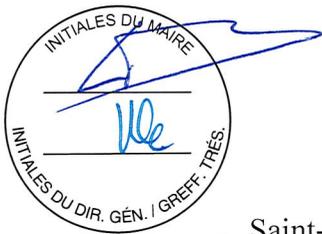
**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter et d'autoriser la participation du marché public de la Municipalité à un marché éphémère pour le 1<sup>er</sup> octobre 2023 organisé par l'organisme Moulin Michel.

### **10.4 Recommandations comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

#### **10.4.1 Gestion Pérusse : lot # 6 083 880, 12<sup>e</sup> Avenue**

Considérant que le règlement sur les PIIA #188-2023 favorise une intervention qui contribue à l'ambiance villageoise de la Municipalité de Deschaillons-sur-



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Saint-Laurent, contribue au maintien des qualités architecturales des bâtiments et développe une proposition architecturale de qualité adaptée à l'ambiance villageoise de la municipalité;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 28 août dernier à la salle municipale;

Considérant que le comité a pris connaissance **des conclusions** de l'étude, aux conditions, critères et recommandations y étant décrits;

Considérant que le comité souligne que le propriétaire demeure responsable de se conformer aux recommandations et exigences décrites à la présente expertise, et effectuer, au besoin, toutes les autres validations requises relativement aux autres normes pouvant s'appliquer;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil de reporter la présente demande afin d'éclaircir avec le demandeur quelques point;

**2023-09-245**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation particulière de l'entreprise Gestion Pérusse sur le lot #6 083 880, 12<sup>e</sup> Avenue.

### **10.4.2 Gaëtan Laberge : 105, 12<sup>e</sup> Avenue**

Considérant que le règlement sur les PIIA #188-2023 favorise une intervention qui contribue à l'ambiance villageoise de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, contribue au maintien des qualités architecturales des bâtiments et développe une proposition architecturale de qualité adaptée à l'ambiance villageoise de la municipalité;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 28 août dernier à la salle municipale;

Considérant que le comité a pris connaissance des conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères et recommandations y étant décrits;

Considérant que les autres éléments sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement #188-2023;

Considérant que le comité souligne que le propriétaire demeure responsable de se conformer aux recommandations et exigences décrites à la présente expertise, et effectuer, au besoin, toutes les autres validations requises relativement aux autres normes pouvant s'appliquer;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil d'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

**2023-09-246**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation particulière de M. Gaëtan Laberge, propriétaire du 105, 12<sup>e</sup> Avenue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 11. LOISIRS ET CULTURE :

#### 11.1 Plan directeur– Parc de loisirs municipal

Considérant que la municipalité a besoin d'un plan directeur pour les terrains municipaux pour l'installation des différents projets tels que la patinoire, la pumptrack, le jardin communautaire, la forêt nourricière, la piste multifonctionnelle et le stationnement de l'église;

Considérant l'octroi du mandat à la firme BC2 au montant de 21 480 \$ plus les taxes applicables;

Considérant les options proposées par la firme;

2023-09-247

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'option # 2 proposée par la firme BC2;

Des ajustements pourront se faire lors de la réalisation des plans et devis de chaque projet en cas de besoin.

#### 11.2 Lettre d'appui – Coopérative de production artisanale de Deschaillons

Considérant que la Coopérative de Production artisanale de Deschaillons veut faire l'achat d'appareils et accessoires;

Considérant que ladite coopérative fait une demande auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une aide financière du Programme Nouveaux Horizon pour les aînés;

Considérant que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions qui appuie les projets dirigés ou proposés par des aînés qui souhaitent avoir une influence positive sur la vie d'autres personnes de leur collectivité;

2023-09-248

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Valérie Giguère  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer les démarches de la Coopérative de Production artisanale de Deschaillons afin d'obtenir une aide financière du Programme Nouveaux Horizon pour les aînés.

#### 11.3 Activité physique extérieure – Automne 2023

Considérant l'aide financière au montant de 2 000 \$ du Loisir et Sport Centre-du-Québec pour encourager les citoyens à faire des activités physiques extérieures;

Considérant le résultat du sondage auprès de citoyens relatifs au projet :

- Tournoi de pickleball et tennis : 30,9 %
- Danse country extérieure : 26,6 %

Considérant la demande d'inauguration du terrain du tennis des donateurs prévue le 30 septembre prochain;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2023-09-249

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De faire l'inauguration du terrain de tennis le 30 septembre 2023;

D'organiser des activités physiques extérieures pour les citoyens dans le cadre de cet évènement :

- Tournoi de pickleball et tennis
- Danse country extérieure

De prévoir un abri

en cas de mauvais temps.

### **11.4 Prêt de la salle municipale**

#### **11.4.1 Danse fitness automne 2023**

Considérant que Mme Joanie Martel, résidente de Deschaillons-sur-Saint-Laurent veut offrir une activité de danses gratuitement aux citoyennes à la salle municipale pour une deuxième saison;

Considérant la demande pour louer la salle municipale et ce, de façon gratuite pour les soirées du mercredi ou jeudi de 19h à 20h;

Considérant que l'activité de danse en question a été appréciée par les citoyennes à la première saison;

2023-09-250

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de Mme Joanie Martel pour louer la salle municipale et ce, de façon gratuite pour la soirée du mercredi ou jeudi de 19h à 20h pour la saison automnale;

D'aviser Mme Joanie Martel que l'horaire peut varier en conséquence de la location de la salle pour toutes autres activités.

#### **11.4.2 Centre de femmes Parmi Elles**

Considérant la demande du Centre de femmes Parmi Elles veut offrir des conférences et ateliers ou cuisines collectives gratuites pour les femmes dans l'est de la MRC de Bécancour, en point de services à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant la demande pour louer la salle municipale et ce, de façon gratuite un vendredi sur deux à 13h30 à compter du 29 septembre jusqu'au 8 décembre inclusivement;

2023-09-251

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande du Centre de femmes Parmi Elles pour louer la salle municipale et ce, de façon gratuite un vendredi sur deux à 13h30 à compter du 29 septembre jusqu'au 8 décembre inclusivement.

#### **11.4.3 Soirée dansante musique du monde le 9 décembre – PAIS**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant la demande du Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS);

Considérant le plan d'action en immigration de la MRC de Bécancour en collaboration avec l'équipe du PAIS pour une soirée dansante-musique du monde et québécoise;

Considérant la demande pour louer la salle municipale et ce, de façon gratuite le 9 décembre prochain, de 18h à 22h;

**2023-09-252**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de la MRC de Bécancour dans le cadre du plan d'action en immigration de la MRC de Bécancour en collaboration avec l'équipe du PAIS pour la location de la salle municipale gratuitement le 9 décembre prochain de 18h à 22h.

### **11.5 Honoraires supplémentaires en architecture BGA - Projet Église/Salle multifonctionnelle**

Considérant les honoraires d'architecte pour la rénovation de la partie extérieure de l'église;

Considérant que le projet est dans la liste des projets admissibles au programme d'aide financière « TECQ » 2019-2023 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant la soumission reçue par la firme BGA Architectes inc. au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables :

- Validation des besoins (déjà effectué) et résumé du besoin;
- Étude des exigences municipales;
- Proposition d'aménagement extérieur (Plan d'implantation);
- Coordination avec l'ingénieur civil et avec l'urbaniste;
- Présentation aux clients et coordination;

**2023-09-253**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme BGA architectes inc. au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables pour la rénovation de la partie extérieure de l'église.

### **11.6 Offre de services- Projet Pumptrack**

Considérant le projet d'un Pumptrack à la municipalité;

Considérant que ledit projet pourrait être admissible à la « TECQ » 2019/2023;

Considérant que le conseil veut le faire en asphalte;

**2023-09-254**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Joanne Costo  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Saad Rekkal, chargé de projet d'entreprendre les démarches de soumissions pour le projet d'un Pumptrack en asphalte.

### **11.7 Inauguration du terrain de tennis le 30 septembre 2023**



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que l'intérêt d'une inauguration des donateurs du projet du terrain de tennis;

Considérant leurs disponibilités pour le 30 septembre 2023;

**2023-09-255**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De procéder à l'inauguration du terrain de tennis le 30 septembre 2023.  
D'autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale à procéder à l'organisation de cet événement.

### **11.8 Comité des loisirs**

#### **11.8.1 Demande d'aide financière**

Considérant que le Comité des Loisirs désire organiser une journée familiale, le 9 septembre et souligner la fête de l'Halloween le 29 octobre 2023;

Considérant pour le 9 septembre qu'il y aura un tournoi de washer et jeux d'adresses pour enfants;

Considérant pour le 29 octobre qu'il y aura un concours de citrouilles et costumes, un trajet dans le sentier pédestre pour collecte de bonbons et chocolats chauds;

Considérant que ses 2 activités se feront sur le terrain des loisirs et seront offertes gratuitement aux citoyens;

Considérant la demande d'aide financière à la municipalité au montant de 400 \$;

**2023-09-256**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder au Comité des Loisirs une aide financière de 400 \$ pour l'organisation de la journée familiale le 9 septembre 2023 et la fête de l'Halloween le 29 octobre 2023.

#### **11.8.2 Travaux à la salle des loisirs**

Point à reporter à une séance ultérieure.

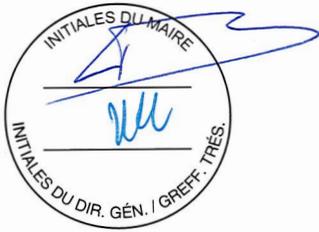
### **12. QUESTIONS DIVERSES**

#### **12.1 Formation code d'éthique et de déontologie nouveaux conseillers – Rapport de la greffière-trésorière**

De prendre note du dépôt de l'attestation confirmant la formation du code d'éthique et de déontologie de Mme Joanne Costo formation suivie en ligne le 5 septembre 2023.

#### **12.2 Questions des élus**

- Bibliothèque prochain conseil
- Bancs d'église
- Projet signalétique



**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Branchement aqueduc – pont ruisseau Charland
- Climatisation caserne - thermopompe
- Permis Gestion Pérusse
- Micro
- Rang Saint-Charles
- Aqueduc – Saint-Joseph
- Pulvérisation/Asphaltage – Saint-Joseph
- Emprunt temporaire
- Ponceaux
- Publicités Ancrier
- Pollutions lumineuses
- Terrain de pétanques - lumières
- Arbres – terrain église
- Circulation Saint-Joseph
- Sondage terrain de baseball (démolition)
- Patinoire
- Terrain à vendre

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2023-09-257

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rober Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21h59.

**Hanta Rasami**  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Christian Baril**  
Maire